Saint-Étienne
Ville créative design

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2023.00169

DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/05/2023

Politique	Renforcer le bien être social	Dossier n°	CM-001798
Commission	**Santé - Solidarité - Handicap - Séniors**		
Direction en charge	Santé Publique		
Objet	Favoriser et développer la prévention - Attribution de subventions dans le domaine de la santé - Approbation.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**
Date de convocation du Conseil : **23/05/2023**
Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Siham LABICH, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Christiane JODAR, M. Robert KARULAK, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jacques PHROMMALA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, Mme Catherine ZADRA, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, M. Jean DUVERGER, Mme Christel PFISTER, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Jean JAMET

Pouvoirs
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
Mme Catherine GROUSSON donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI

Absents-Excusés
M. Gilles ARTIGUES, Mme Nadia SEMACHE, M. Lionel BOUCHER, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques GUARINOS, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Danielle TEIL, M. Olivier LONGEON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Pierrick COURBON, M. Lionel JOUFFRE, M. Antoine POMEON

Secrétaire de séance
M. Tom PENTECOTE

■ Rappel et références

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes des habitants. La Ville de Saint-Étienne en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables UNESCO, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela, elle prend des mesures contribuant à l'environnement de santé. La santé est affaire de long terme, nécessitant la mobilisation de nombreux paramètres concourant à sa réalisation. Bien que la santé relève de la compétence première de l'État pour développer les projets de vie aussi bien territoriaux qu'individuels, la Ville de Saint-Étienne actionne les leviers dont elle dispose en terme de prévention, d'aide à l'innovation et d'infrastructure.

■ Motivation et opportunité

Afin d'encourager leurs initiatives qui revêtent un intérêt communal incontestable pour la population stéphanoise ainsi que pour les plus vulnérables, la Ville de Saint-Étienne participe au financement d'associations œuvrant dans le domaine de la santé en leur octroyant des subventions.

■ Contenu

Il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

1- Fonctionnement :

Nom	Montant déjà versé en 2023	Montant de la subvention proposée
Enfance et Partage	0,00 €	800,00 €
Association de Cardiologie Val de Rhône	0,00 €	1 800,00 €
Addiction Alcool Vie Libre Saint-Étienne	600,00 €	300,00 €
Aide à la Recherche Médicale de Proximité - AIRE	0,00 €	300,00 €
Total	**600,00 €**	**3 200,00 €**

2- Aide aux projets :

Nom	Objet de la demande	Montant de la subvention proposée
Centre Rimbaud	Équipe mobile de rue	1 500,00 €
Total		**1 500,00 €**

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Étienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	**Investissement**		**Fonctionnement**	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			4 700,00 €	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	**0,00 €**	**0,00 €**	**4 700,00 €**	**0,00 €**
Charge nette Ville	**0,00 €**		**4 700,00 €**	

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution et le versement des subventions indiquées, ci-dessus, aux associations concernées pour un montant total de 4 700 €,
- imputer la dépense :

Imputation budgétaire	**Investissement**				**Fonctionnement**		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2023	65	65748
Recettes							

"Conformément aux dispositions législatives, les associations ont joint la charte d'engagement républicain signée dans le cadre de leur dossier de demande de subvention."

■ Décision

Proposition adoptée
44 voix pour
Ne prend pas part au vote : M. Germain COLLOMBET, Mme Julie TOKHI, M. Jean DUVERGER

Pour Extrait
Le Maire

Le secrétaire

Gaël PERDRIAU

Tom PENTECOTE